

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
31 AOUT 2012**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

**2012.08.267 - CONTRAT DE DEPOT DES ARCHIVES DU CERCLE DE GENEALOGIE ET
D'HERALDIQUE DES ARDENNES**

La Commission Permanente :

- AUTORISE le Cercle de Généalogie et d'Héraldique des Ardennes à déposer ses archives aux Archives départementales des Ardennes ;
- APPROUVE le contrat de dépôt d'archives privées, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**2012.08.268 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'OUVRAGE "ARCHIVES DES ACIERIES
THOME-CROMBACK DE NOUZONVILLE" REALISE PAR LES ARCHIVES
DEPARTEMENTALES**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que les Archives Départementales vont publier l'inventaire des archives des ACIERIES THOME-CROMBACK qui permettent de reconstituer l'histoire de l'entreprise familiale devenue holding et son rayonnement pendant près de deux siècles ;
- DECIDE de fixer le prix de vente de l'ouvrage, composé de 300 pages dont un cahier central illustré.

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

**2012.08.269 - TRANSPORTS SCOLAIRES - CONVENTIONS TRIPARTITES DEPARTEMENT
COMMUNES-TRANSPORTEURS - Année scolaire 2012-2013 - Troisième situation**

La Commission Permanente, au titre des transports scolaires :

- AUTORISE la reconduction des conventions tripartites relatives aux transports scolaires avec les Communes, syndicats et Communautés de Communes, conformément au modèle approuvé le 15 juin 2012, pour lesquelles les circuits sont maintenus :

BEAUMONT EN ARGONNE

- 1) Desserte de la Ferme de la Harnoterie à destination de l'école communale et du collège de RAUCOURT.
- 2) Desserte de la Ferme de la Thibaudine à destination de l'école communale.

DOUZY

Desserte de la commune de HARAUCOURT vers la CLIS de l'école de NOUVION SUR MEUSE (matin et soir) et de BEAUMONT EN ARGONNE (le soir) pour l'ULIS du collège Le Lac de SEDAN.

FAGNON

Desserte de la commune de GRUYERES et de la Ferme d'Ecogne (FAGNON) jusque FAGNON, point de prise en charge le plus proche par le car desservant le collège Scamaroni de CHARLEVILLE-MEZIERES et les écoles du Regroupement Pédagogique FAGNON - NEUVILLE LES THIS.

Pour la desserte des écoles, mise en place d'une rotation supplémentaire, en raison des effectifs à transporter.

MAUBERT-FONTAINE

Desserte des hameaux de La Cense Gallois et du Taillis (commune de MAUBERT-FONTAINE) jusque MAUBERT-FONTAINE, point de prise en charge le plus proche par le car desservant le collège de ROCROL.

Suppression de la desserte des écoles de MAUBERT-FONTAINE et de l'ULIS du collège Georges Sand de REVIN.

MONTHERME

Desserte des écarts des Hauts Buttés et des Woiries (commune de MONTHERME) à destination des écoles et du collège de MONTHERME.

MOUZON

1) Desserte des communes de LA FERTE SUR CHIERS, BLAGNY, MATTON ET CLEMENCY et POURU SAINT REMY, le soir, pour les élèves scolarisés en ULIS au collège Le Lac et au LP du Château de SEDAN.

2) Desserte du hameau de Villemonty et de la ferme du Paquis (MOUZON) à destination de MOUZON, point de prise en charge le plus proche pour la desserte du collège de MOUZON-RAUCOURT et de Villemonty à destination des écoles de MOUZON.

NOUVION SUR MEUSE

Desserte des communes de LES AYVELLES et CHALANDRY ELAIRE à destination de la CLIS de l'école de NOUVION SUR MEUSE ; suppression de la desserte de la commune de FLOING.

NOVION PORCIEN

Desserte des communes de LA NEUVILLE LES WASIGNY, WASIGNY, VAUX MONTREUIL et CORNY MACHEROMENIL à destination de la CLIS de l'école de SAULT LES RETHEL et de LA ROMAGNE et WASIGNY, le soir, pour les élèves scolarisés en SEGPA au collège Vallière de SAULT LES RETHEL.

REGNIOWEZ

Desserte des hameaux de la Cense Meunier, la Loge Rosette et du Gros Caillou et de la commune de REGNIOWEZ à destination de l'école d'ETEIGNIERES et du pôle scolaire de Mon Idée (AUVILLERS LES FORGES).

RIMOGNE

Desserte des communes de SECHEVAL et LES MAZURES à destination de la SEGPA du collège de RIMOGNE.

Suite à la création d'une CLIS à l'école de RIMOGNE, suppression du transport des élèves de RIMOGNE et RENWEZ vers la CLIS de l'école de ROCROI.

SAULCES MONCLIN

Desserte de la commune de VIEL SAINT REMY jusque SAULCES MONCLIN, point de prise en charge le plus proche par le car assurant la desserte de la SEGPA du collège de SAULT LES RETHEL.

SIGNY L'ABBAYE

- Desserte des communes de SIGNY L'ABBAYE, LOGNY BOGNY, AUBIGNY LES POTHEES, VAUX VILLAINES et ROUVROY SUR AUDRY à destination de la SEGPA du collège de RIMOGNE,

- Desserte des communes de BLANCHEFOSSE ET BAY, LE FRETY et Rogiville (LALOBBE) à destination de la CLIS de l'école de SIGNY L'ABBAYE,

- Desserte des communes de AUBIGNY LES POTHEES et SIGNY L'ABBAYE à destination des ULIS des collèges de RETHEL et SAULT LES RETHEL,

- Desserte de WAGNON vers le collège de SIGNY L'ABBAYE.

VENDRESSE

1) Desserte du hameau de la Cassine (VENDRESSE) jusqu'aux écoles de VENDRESSE et de la commune d'OMONT jusque VENDRESSE, point de prise en charge le plus proche par le car assurant la desserte du pôle scolaire de CHEMERY SUR BAR.

2) Desserte du hameau de la Cassine (VENDRESSE) jusque VENDRESSE, point de prise en charge le plus proche par le car assurant la desserte du collège de RAUCOURT et de la commune d'OMONT (2 rotations) jusqu'à l'école de VENDRESSE.

VIREUX-WALLERAND

Desserte des communes de GIVET, AUBRIVES, HARGNIES et HAYBES (le matin) à destination de l'ULIS du collège de FUMAY et des communes de GIVET, FUMAY et VIREUX-MOLHAIN à destination de la CLIS de VIREUX-WALLERAND.

VIVIER AU COURT

Desserte des communes de VIVIER AU COURT et VRIGNE AUX BOIS à destination de l'ULIS du collège de NOUVION SUR MEUSE et des ULIS du collège Le Lac et du LP du Château de SEDAN.

SIVU DE CHEMERY SUR BAR

1) Desserte de la commune de MAISONCELLE ET VILLERS, le soir, pour le transport des élèves scolarisés au pôle scolaire de CHEMERY SUR BAR.

2) Desserte de la Ferme des Cendrières (MAISONCELLE ET VILLERS) à destination de STONNE, point de prise en charge par le car assurant la desserte du pôle scolaire de CHEMERY SUR BAR.

SIVOM du pôle scolaire de CHAUMONT PORCIEN

1) Desserte de la commune de FRAILLICOURT et des hameaux de La Folie (FRAILLICOURT), Pagan (CHAUMONT-PORCIEN), Les Fondys (GIVRON), ferme de Lucquy (REMAUCOURT) à destination du pôle scolaire de CHAUMONT-PORCIEN ou du point de prise en charge par le car vers le collège de SIGNY L'ABBAYE.

2) Desserte de ROCQUIGNY et SON vers les CLIS de RETHEL et SAULT LES RETHEL et de SERAINCOURT et VAUX LES RUBIGNY (le soir) pour les élèves scolarisés en SEGPA et ULIS au collège de SAULT LES RETHEL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ASFELDOIS

1) Desserte des communes de SAINT GERMAINMONT et AVAUX à destination de la CLIS du pôle scolaire d'ASFELD.

2) Desserte de la commune de CHATEAU-PORCIEN et le soir au départ de CHATEAU-PORCIEN la desserte de SEVIGNY WALEPPE, HANNOGNE SAINT REMY, VILLERS DEVANT LE THOUR et LE THOUR pour les élèves scolarisés en SEGPA et ULIS au collège de SAULT LES RETHEL et en ULIS au collège Sorbon de RETHEL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA THIERACHE ARDENNAISE

1) Transport des élèves de CERNION à destination de l'école d'AUBIGNY LES POTHEES.

2) Transport des élèves du hameau de Wagny (GIRONDELLE) à destination du pôle scolaire de MAUBERT-FONTAINE et de GIRONDELLE, point de prise en charge le plus proche par le car assurant la desserte du collège de SIGNY LE PETIT.

3) Transport des élèves de SEGPA originaires des communes de LE FRETY, BOSSUS LES RUMIGNY, RUMIGNY, AOUSTE et CHAMPLIN à destination de Mon Idée, point de prise en charge le plus proche par le minicar assurant la desserte du collège de RIMOGNE.

- AUTORISE la mise en place de la nouvelle convention, conformément au même modèle, pour deux élèves résidant au Hameau de La Grève allant jusqu'à SAINT MARCEL, point de prise en charge par le car assurant la desserte du pôle scolaire de THIN LE MOUTIER. La distance étant de 4 km entre ces deux points, un particulier assurera ce service, matin et soir ;

- AUTORISE la non-reconduction des conventions concernant le transport des élèves avec les communes de BOGNY SUR MEUSE vers la CLIS de l'école Victor Hugo de BOGNY SUR MEUSE, FRAILLICOURT vers le pôle scolaire de CHAUMONT-PORCIEN, SAINT LOUP TERRIER vers CHARLEVILLE-MEZIERES et VENDRESSE (Mme LAURENT) ;

- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires et tout acte à intervenir.

2012.08.270 - MISE EN PLACE DE NAVETTES TER POUR DESSERVIR LES MATCHES DU CSSA

La Commission Permanente :

- DECIDE de reconduire le financement du transport ferroviaire entre GIVET - CHARLEVILLE-MEZIERES et SEDAN pour la desserte des matches du CSSA (Club Sportif Sedan Ardennes) à domicile, pour 19 opérations, sachant qu'une participation forfaitaire est également prévue pour chaque opération supplémentaire, liée notamment à la Coupe de France ou à la Coupe de la Ligue ;

- APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, le CSSA, la SNCF et la Ville de SEDAN, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ce document.

2012.08.271 - COMPLEMENT ET RENOUVELLEMENT DE MATERIEL DANS LES COLLEGES NASSAU A SEDAN ET GEORGE SAND A REVIN

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du complément et du renouvellement de matériel en faveur des élèves et des agents ATTEE des collèges, pour faire face aux demandes urgentes et indispensables qui ne pourraient pas être supportées intégralement sur le budget de fonctionnement des établissements, d'attribuer des dotations complémentaires :

- au collège Nassau de SEDAN pour l'achat de deux tableaux blancs interactifs (TBI) pour équiper deux salles de classe

- au collège George Sand de REVIN pour l'évolution de la sonnerie de changement de cours.

Après notification des dotations complémentaires aux chefs d'établissement, un arrêté d'attribution de dotation sera pris pour chacun des collèges.

2012.08.272 - COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ROUGET DE LISLE ET RIMBAUD DE CHARLEVILLE-MEZIERES

La Commission Permanente, dans le cadre de la composition des Conseils d'Administration des collèges :
DECIDE :

- pour le collège Rouget de Lisle de CHARLEVILLE-MEZIERES, de désigner M. Didier STROEYMEYT, Directeur du centre social et culturel André Dhôtel de CHARLEVILLE-MEZIERES, pour siéger en qualité de personnalité qualifiée, en remplacement de Mme Aicha OURAOUI ;
- pour le collège Rimbaud de CHARLEVILLE-MEZIERES, de donner un avis favorable à la candidature de Mme Catherine BOROT, Conservatrice à la médiathèque Voyelles de CHARLEVILLE-MEZIERES, proposée par le Directeur Académique, en remplacement de M. Guillaume RAIMONDEAU.

2012.08.273 - FERMETURE ADMINISTRATIVE DU COLLEGE FRENOIS

La Commission Permanente :

- APPROUVE le principe de fermeture administrative du collège Frénois au 31 août 2012 ;
- AUTORISE le Président à saisir M. le Préfet, afin que la fermeture soit prononcée.

DIRECTION DES FINANCES

2012.08.274 - ASSOCIATION ALBATROS 08 - Demande de garantie d'emprunt

La Commission Permanente :

- DECIDE d'accorder à l'association Albatros 08, ayant son siège social rue des Vieux Prés à MONTCORNET, la garantie du Département, à hauteur de 50 %, pour un emprunt destiné à la construction d'un bâtiment sport et ateliers pour le Foyer Occupationnel de MONTCORNET ;
- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir ;
- DECIDE de subordonner l'octroi de la garantie sollicitée à la signature par l'Association Albatros 08 d'une convention financière, telle qu'elle figure en annexe à la délibération, prévoyant que :
 - les avances que le Département pourrait être appelé à régler lui seront remboursées et donneront lieu au versement d'intérêts,
 - l'Association Albatros 08 s'engage à consentir, sur simple réquisition du Conseil Général, une hypothèque sur la construction réalisée au moyen de l'emprunt faisant l'objet de la garantie et à n'accepter aucune inscription préalable au profit d'autres créanciers.

2012.08.275 - TROISIEME TRANCHE DE L'ITINERAIRE DE RANDONNEE LE LONG DE LA MEUSE - Financement FEDER

La Commission Permanente

AUTORISE le Président à signer la convention permettant le versement de la subvention du FEDER, dans le cadre de la réalisation de la troisième tranche de l'itinéraire de randonnée le long de la Meuse, entre NOUZONVILLE et GIVET.

2012.08.276 - DF - REHABILITATION ET ADAPTATION DES LOCAUX DE L'ASSOCIATION DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION DE VOUZIERES

La Commission Permanente :

- DECIDE, afin d'améliorer les conditions d'accueil, de confidentialité et de logistique, d'accorder à l'Association de La Croix Rouge Française délégation de VOUZIERES une subvention pour la réhabilitation et l'adaptation de ses locaux situés à VOUZIERES ;
- APPROUVE la convention fixant les modalités d'attribution et de versement de cette aide, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte se rapportant à cette décision.

2012.08.277 - DACES - BOURSES D'ETUDES LINGUISTIQUES - Deuxième répartition 2012

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des bourses d'études linguistiques, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2012.08.278 - DACES - AIDES AUX FORMATIONS BAFA, BAFD ET BNSSA
Quatrième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide du Conseil Général en faveur des Ardennais suivant une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), d'accorder des aides, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2012.08.279 - DACES - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SCOLARITE 2012
Septième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de scolarité, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2012.08.280 - DACES - COLLEGES PRIVES - Subventions d'investissement 2012

La Commission Permanente, au titre de l'action du Conseil Général en faveur des investissements réalisés par les collèges privés :

- DECIDE d'accorder aux cinq collèges privés du département, en application des dispositions actuellement en vigueur et des délibérations de l'Assemblée Départementale, des subventions, selon la répartition jointe en annexe I à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes avec les organismes de gestion de ces établissements, selon le modèle-type joint en annexe II à la délibération.

**2012.08.281 - DACES - ACTIONS VOLONTAIRES EN FAVEUR DES COLLEGES - Contrats d'objectifs - Année scolaire 2011-2012
Répartition complémentaire**

La Commission Permanente :

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur des contrats d'objectifs ou des projets d'établissements des collèges publics et privés, d'accorder une aide complémentaire aux établissements suivants :

- Collège de VOUZIERES : pour une sortie à Moraypré,
- Collège Nassau de SEDAN : pour le financement partiel du coût du transport d'un voyage à CANTERBURY.

**2012.08.282 - DACES - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES ECOLES - Classes vertes -
Quatrième répartition 2012**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de la participation du Conseil Général aux frais de fonctionnement de "classes vertes" supportés par les établissements scolaires, d'attribuer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2012.08.283 - DACES - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET COMITES
DEPARTEMENTAUX - Première répartition**

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction du sport de masse :

- APPROUVE la répartition de crédits jointe en annexe à la délibération ;

- APPROUVE les termes de la convention-type à intervenir avec les associations bénéficiaires en 2012 de subventions d'un montant égal ou supérieur à 23 000 €, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

2012.08.284 - DACES - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

Troisième répartition

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction des Communes et associations, afin de les aider à se doter d'équipements sportifs et socio-éducatifs performants :

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention du 13 juillet 2005, autorisant le Comité départemental de voile à revendre le bateau et sa remorque acquis en 2005 pour la formation et le passage du permis fluvial "S", grâce au financement intégral du Conseil Général, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- DECIDE d'accorder une subvention au Comité départemental de voile, pour l'acquisition d'un bateau agréé avec moteur de 60 CV et une remorque routière ;
- APPROUVE les termes de la convention relative à l'acquisition du nouveau bateau, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents et tout acte à intervenir relatif aux décisions prises.

2012.08.285 - DACES - DEVOIR DE MEMOIRE - Troisième répartition

La Commission Permanente, au titre du Devoir de Mémoire :

- DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement et des subventions d'investissement, conformément aux tableaux figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif aux décisions prises.

2012.08.286 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE

Sociétés BFTS et GWADA

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE, compte tenu des modifications intervenues dans le programme des investissements prévus, de valider la nouvelle clef de répartition de l'aide qu'elle a attribuée le 7 mai 2010, sous forme d'avance sans intérêt, remboursable sur 5 ans, après un différé d'un an après le 1^{er} versement des fonds, à la société BFTS (Bourgeois Frères Traitements Surface) de VRIGNE-AUX-BOIS ;
- DECIDE d'émettre un titre de recettes à l'encontre de la société BFTS, correspondant à la différence entre le montant de l'acompte versé et le montant de l'avance octroyée selon la nouvelle clef de répartition ;
- DECIDE d'attribuer à la société GWADA qui réalise désormais les investissements immobiliers, une avance sans intérêt, remboursable sur 5 ans, après un différé d'un an après le 1^{er} versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer la convention tripartite à intervenir avec les Sociétés BFTS et GWADA, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

2012.08.287 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES PME

La Commission Permanente :

- DECIDE, au titre de l'aide aux investissements des Petites et Moyennes Entreprises, d'accorder aux entreprises répertoriées en annexes 1 (volet artisanat) et 2 (volet commerce, industrie et services) à la délibération, des avances à taux zéro, remboursables sur 7 ans, après un différé d'un an, à compter du premier versement des fonds ;
- DECIDE, au titre de l'aide à l'embauche de personnes défavorisées ou handicapées pour les PME, l'attribution de subventions, pour l'embauche d'une personne bénéficiaire du RSA, à Madame CB de CHARLEVILLE-MEZIERES, et à l'EURL L3L de CHARLEVILLE-MEZIERES, dont le dossier a été examiné le 13 juillet 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

**2012.08.288 - DATE - AIDES AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE
LE CHEVAL BLANC et PROPY DELTA**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE d'attribuer à l'EUURL LE CHEVAL BLANC, pour la reprise de l'Auberge du Cheval Blanc située à LES AYVELLES, une avance à taux zéro, remboursable en 7 annuités, après un différé d'un an, à compter du 1^{er} versement des fonds, cette aide représentant 15 % des investissements éligibles ;
- DECIDE d'attribuer à la SARL PROPY DELTA de RETHEL, pour améliorer sa compétitivité et assurer la pérennité de son activité grâce à un important projet d'investissements, une avance à taux zéro, remboursable en 7 annuités après un différé d'un an à compter du 1^{er} versement des fonds, cette aide représentant 15 % des investissements éligibles ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions.

2012.08.289 - DATE - DIAGNOSTIC GEODE

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil Général aux entreprises réalisant le diagnostic GEODE, prestation reconduite par la Banque de France, par convention du 8 juillet 2011 :

- DECIDE d'allouer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif aux décisions prises.

2012.08.290 - DATE - ENTREPRISE TECSOM - REPORT D'AVANCE REMBOURSABLE

La Commission Permanente :

- DECIDE, afin de contribuer à la réussite du plan de redéploiement mis en place, d'accorder à l'entreprise TECSOM de GLAIRE qui a bénéficié d'une avance sans intérêt remboursable en 4 annuités après un différé d'un an, dans le cadre de la reprise de la société ENIA de GLAIRE, une suspension de ses remboursements jusqu'au 28 juin 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**2012.08.291 - DATE - CHAMBRE ECONOMIQUE DES ARDENNES
"Les 4 Saisons de la Création"**

La Commission Permanente, dans le cadre de la politique incitative menée par le Conseil Général en direction des PME/PMI :

- DECIDE, compte tenu de l'intérêt manifeste de l'opération et de la dynamique partenariale enclenchée, d'accorder à la Chambre Economique des Ardennes une subvention pour la mise en place de l'opération "Les 4 Saisons de la Création", organisée sous forme de 4 rendez-vous dans l'année, en demi-journées de 14 à 19 heures, dont 3 à destination des porteurs de projet et 1 pour le public jeune, la 1^{ère} édition étant prévue le 22 octobre 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

2012.08.292 - DATE - AIDES AU CERFE DE BOULT AUX BOIS

La Commission Permanente :

- DECIDE d'annuler sa décision du 11 février 2011 relative au financement de la thèse de Melle CB au sein du CERFE (Centre de Recherche et de Formation en Eco-Ethologie) de BOULT AUX BOIS ;
- DECIDE d'attribuer à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, gestionnaire du programme de recherche et du budget du CERFE, une subvention, pendant une durée de 3 ans, au titre du financement de la thèse de Melle CB intitulée : "Etude des modalités d'exploitation de l'habitat chez le chevreuil : analyse de la trajectométrie par GPS dédié" ;
- DECIDE d'attribuer à l'Université de Reims Champagne-Ardenne une subvention au titre du financement du stage d'un étudiant en Master 2 relatif à l'estimation du risque de contamination humaine lié à la présence de parasites de chats, chiens et renards dans les potagers ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions.

2012.08.293 - DATE - SUBVENTIONS DIVERSES - Deuxième répartition 2012

La Commission Permanente

DECIDE d'accorder une subvention à l'Association des Parents d'Elèves d'HARGNIES pour l'organisation, le 1^{er} juillet 2012, de la 21^{ème} édition de la Fête du cheval de trait ardennais.

2012.08.294 - DATE - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - Cinquième répartition

La Commission Permanente, dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine :

- DECIDE d'accorder des subventions, pour les opérations détaillées en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les arrêtés d'attribution de subvention et tout acte à intervenir, relatif aux décisions prises.

2012.08.295 - DATE - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Deuxième répartition 2012

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général en faveur de l'alimentation en eau potable :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2012.08.296 - DDS/PMI - SOUTIEN AU LIEN PRECOCE MERE ENFANT

Subventions aux associations

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des actions visant à accompagner les parents dans la construction du lien précoce avec l'enfant :

- DECIDE d'attribuer au Centre Social d'Orzy à REVIN, pour l'année 2012, une subvention dans le cadre des actions de la "halte-garderie POMME D'API" ;
- APPROUVE la convention à intervenir avec le Centre Social, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte à intervenir.

2012.08.297 - DDS - DEMANDES DE CONTRAT JEUNE MAJEUR DE PLUS DE 21 ANS (MC-LB)

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans inscrits dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle :

- DECIDE d'accorder à Mademoiselle MC, née le 12 mai 1989, afin de poursuivre sa scolarité en Master II Droit des collectivités territoriales et des entreprises culturelles à l'Université de Droit à REIMS, une aide pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 juillet 2013 ;
- DECIDE d'accorder à Mademoiselle LB, née le 20 mai 1990, intégrant en septembre une 1^{ère} année de DUT Animation Socioculturelle à l'IUT de CHÂLONS EN CHAMPAGNE, une aide pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 juillet 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à ces décisions.

2012.08.298 - DSI - RESORPTION DES ZONES D'OMBRE EN HAUT DEBIT DANS LES ARDENNES - Troisième répartition

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer, pour l'acquisition et l'installation d'une parabole, permettant d'accéder à Internet par satellite, une subvention aux foyers se trouvant en zone d'ombre en haut débit, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES

2012.08.299 - DOMAINE FORTIFIE DES AYVELLES

Mise à disposition gracieuse d'une débroussailleuse autoportée à l'Association FBA CHANTIERS

La Commission Permanente, dans le cadre de l'entretien et de la mise en valeur du site des Ayvelles :

- AUTORISE la mise à disposition gracieuse d'une débroussailleuse autoportée appartenant au Conseil

Général à l'Association du Fort et de la Batterie des Ayvelles Chantiers ;

- APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition correspondante, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

DIRECTION DU PATRIMOINE

2012.08.300 - RD 117 - POURU AUX BOIS

Convention de gestion et d'entretien des aménagements

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que la Commune de POURU AUX BOIS a décidé, après accord du Conseil Général, de réaliser des travaux d'aménagement de la RD 117, en traverse de son territoire, sur le domaine public départemental, pour faciliter l'aménagement de trottoirs, et qu'elle a accepté, par délibération de son Conseil Municipal, la gestion et l'entretien de ces aménagements, à l'issue des travaux ;
- AUTORISE le Président à signer la convention relative à la gestion et à l'entretien des aménagements de la RD 117, en traverse de POURU AUX BOIS, telle qu'elle figure en à la délibération.

2012.08.301 - CESSION DE PARCELLES A LA COMMUNE DE LES MAZURES

La Commission Permanente :

- DECIDE, les surfaces concernées ne présentant plus aucune utilité pour le Département, de céder à la Commune de LES MAZURES, en vue de constituer une réserve foncière, les parcelles cadastrées C1319 pour 36a 07ca, C100 pour 1ha 41a 44ca, C98 pour 60a 10ca, C93 pour 92a 62ca et C89 pour 81a 70ca, soit une surface totale de 4ha 11a 93ca, conformément au plan joint en annexe à la délibération, au prix conforme à l'estimation du Service du Domaine ;
 - AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à intervenir avec la Commune qui prendra en charge l'ensemble des frais de notaire, ainsi que tout autre document relatif à cette vente.
- Il est à noter que les parcelles cédées n'étant pas situées dans une zone aménagée, la présente vente résulte pour le Département du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer la valeur de son patrimoine au service de ses missions.

2012.08.302 - LOCATION DE LOCAUX A CHARLEVILLE MEZIERES

La Commission Permanente, dans le cadre du développement des activités des services départementaux :

- DECIDE :

1) pour la Direction des Solidarités :

- de louer à Mme CB, propriétaire, domiciliée 69 Avenue Boutet à CHARLEVILLE-MEZIERES, un local sis 24bis rue Baron Quinart à CHARLEVILLE-MEZIERES, d'une surface de 102 m², comprenant un accueil, des bureaux et des sanitaires ;
- d'autoriser le Président à signer avec Mme CB un contrat de location selon les dispositions des articles 1752 et suivants du Code Civil, pour un loyer conforme à l'estimation du Service du Domaine, augmenté des charges locatives. Le contrat sera conclu à compter du 1^{er} septembre 2012, pour une durée d'un an renouvelable tacitement et résiliable avec un préavis de six mois ;
- de régler les frais d'agence à FONCIA ICR dont le siège social est à REIMS (51100), 28 rue Thiers, représentée par M. Christophe COLINET, directeur de gérance, qui est intervenue dans la transaction ;

2) pour la Direction du Patrimoine :

- de louer à l'Agence FONCIA ICR, dont le siège social est à REIMS (51100), 28 rue Thiers, représentée par M. Christophe COLINET, agissant en qualité de mandataire de M. FA, un local sis 41 rue du Daga à CHARLEVILLE-MEZIERES, d'une surface d'environ 220 m², comprenant un grand local nu avec 2 petits bureaux et un ensemble sanitaire équipé d'une douche ;
 - d'autoriser le Président à signer avec l'Agence FONCIA un contrat de location, selon les dispositions des articles 1752 et suivants du Code Civil, pour un loyer augmenté des charges locatives. Le contrat sera conclu à compter du 1^{er} septembre 2012 pour une durée d'un an renouvelable tacitement et résiliable avec un préavis de six mois ;
 - de régler à FONCIA ICR, qui intervient dans cette transaction, les frais d'agence ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir et à régler l'ensemble des frais liés à cette affaire.